

CONSEIL D'ADMINISTRATION

632^e assemblée extraordinaire Procès-verbal version officielle

14 novembre 2023, à 18 h 30
En virtuel

Membres présent(e)s	Mesdames Ndiello Aw Badji (arrivée à 18h40), Christine Dufour, Francine Bélair, Véronique Boisvert, Lucie Chiasson, Laurence Demers, Julie Dunn, Chantal Lachance, Julie Lapointe, et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Hugo Lachance, Marc Rémillard et Sébastien St-Amour
Membres absent(e)s	Mesdames, Alexandra Claveau, Sophie Vinet et monsieur Jean-Claude Lecompte
Sièges vacants	Représentant(e) des groupes socio-économiques du territoire et représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette, Amélie Mercier et messieurs Alain Aubé, Francis Bernard, Sylvain Legoux, Benoit Sauvé, et Éric Tessier
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Sujets pour adoption
 - 3.1. États financiers vérifiés 2022-2023
 - 3.1.1. Adoption du rapport financier 2022-2023
 - 3.1.2. Affectations du solde de fonds de fonctionnement 2022-2023
 - 3.1.3. Mandat à l'auditeur externe pour 2023-2024
 - 3.2. Acquisition de quatre (4) entraîneurs de système de contrôle de processus variable pour Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle (TGE)
4. Points d'information
 - 4.1. Du directeur général
5. Date et heure de la prochaine assemblée régulière
6. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 31, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président dépose l'ordre du jour de la 632^e assemblée extraordinaire du 14 novembre 2023 pour adoption.

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par Mme Francine Bélair

A-632.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Sujets pour adoption

3.1. États financiers vérifiés 2022-2023

Messieurs Sylvain Legoux et Alain Aubé de la Direction des services administratifs font la présentation. À la fin de la présentation, certains membres interviennent. M. Éric Besner félicite les équipes ayant collaboré à la production des différents rapports et résultats. Il questionne sur les excédents qui augmentent, notamment au fonds d'investissement et au solde de fonds, afin de mieux comprendre la situation et voir si des enjeux sont à anticiper. M. Legoux répond à cette question en précisant que plusieurs dépenses importantes sont à venir. Par exemple, l'agrandissement du G-300, les travaux entourant certains espaces de stationnement, les travaux de la toiture du côté Valspec, etc. Il précise que toutes les sommes sont affectées. Il ajoute que les montants affectés au solde de fonds sont identifiés à des projets concrets. De plus, des précisions sont apportées quant au budget d'investissement. Certaines sommes seront dépensées avec les grands projets à venir, notamment l'agrandissement du campus principal. M. Rémillard mentionne que la situation du Cégep s'explique également par le contexte de la pandémie COVID-19 qui a généré, de manière générale, moins de dépenses. Le Ministère et la Fédération des Cégeps sensibilisent régulièrement le réseau collégial sur leur situation financière et l'importance d'avoir un budget équilibré.

3.1.1. États financiers vérifiés 2022-2023

Les documents suivants sont déposés et présentés aux membres du conseil d'administration :

- Le rapport financier annuel (RFA) 2022-2023, incluant les notes complémentaires;
- Le rapport de l'auditeur indépendant;
- Les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2022-2023 ENERCEGEP »;
- Le document de présentation des résultats entourant le RFA 2022-2023 produit par la Direction des services administratifs;

- Le document de suivi du solde de fonds produit par la Direction des services administratifs.

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du comité exécutif;

Considérant le rapport d'audit préparé par la firme Bourassa Boyer inc., dûment mandatée par la résolution A 606.12;

Il est proposé par Mme Chantal Lachance
Et appuyé par M. Éric Besner

A-632.3.1.1

D'ADOPTER POUR l'exercice financier 2022-2023 :

- Le rapport financier annuel, incluant les notes complémentaires;
- Le rapport de l'auditeur indépendant;
- Les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2022-2023 ENERCEGEP ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1.2. Affectations du solde de fonds de fonctionnement 2022-2023

En lien avec les résultats financiers de l'exercice 2022-2023 où il est présenté un solde de fonds de 6 523 435\$, il y a lieu de prévoir l'ajout de réserves additionnelles pour les projets de développement de notre Cégep.

Comme présentées dans le document explicatif du rapport financier 2022-2023, les affectations en fin d'exercice et ce qui est proposé sont les suivantes :

Nature de l'affectation	Au 30 juin 2023 après les nouvelles affectations (Final RFA)
Plan stratégique et développement institutionnel	2 030 000 \$
Développement des deux centres d'études	200 000 \$
Fluctuation éventuelle du nombre d'étudiants	300 000 \$
Investissements techniques et technologiques	750 000 \$
Fonds de développement durable	400 000 \$
Modernisation des infrastructures	850 000 \$
Actualisation du milieu de pour nos étudiants	390 000 \$
Projet de construction d'une nouvelle résidence (phase II)	1 600 000 \$
Total	6 520 000 \$

Le solde de fonds non affecté est alors au 30 juin 2023 de 3 435 \$.

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du comité exécutif;

Considérant que le solde du fonds de fonctionnement au 30 juin 2023 est de 6 520 000 \$;

Considérant l'importance d'avoir des réserves pour des projets de développement;

Il est proposé par Mme Laurence Demers
Et appuyé par Mme Christine Dufour

A-632.3.1.2

D'AUTORISER LES AFFECTATIONS AU SOLDE DE fonds de fonctionnement au 30 juin 2023 après les nouvelles affectations conformément au tableau ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1.3. Mandat à l'auditeur externe pour 2023-2024

Lors de l'assemblée du 23 mars 2021, le conseil d'administration (résolution # A-606.12) a entériné l'adjudication du mandat d'audit externe à la firme Bourassa Boyer inc. pour les exercices financiers 2020-2021 à 2023-2024, sous réserve de la confirmation annuelle du conseil d'administration conformément au Règlement de gestion financière.

De plus, comme stipulé à l'article 26.3 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, la Direction du Cégep doit nommer, pour chaque année financière, un auditeur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières de l'institution.

Considérant l'obligation de procéder à la nomination d'un auditeur externe pour chaque année financière;

Considérant que la Direction du Cégep se déclare satisfaite du travail exécuté par l'auditeur indépendant;

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par M. Hugo Lachance

A-632.3.1.3

DE RECOMMANDER AU CONSEIL d'administration d'approuver la reconduction du mandat de la firme Bourassa Boyer inc., pour les services professionnels d'un auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2024 au montant de 20 750 \$

(taxes en sus) conformément à la soumission du 18 février 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Acquisition de quatre (4) entraîneurs de système de contrôle de processus variable pour Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle (TGE)

Dans le cadre du programme partenarial pour la formation et l'innovation #5 (PPFI), le département de Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle (TGE) a obtenu une subvention de 469 748 \$. Il souhaite acquérir quatre (4) entraîneurs de système de contrôle de processus variable – entraîneurs de procédé.

Après analyse des besoins, le Cégep a procédé à un appel d'offres public en vue d'acquérir ces équipements.

Voici le résultat de l'ouverture des soumissions du 3 octobre 2023, 11 h :

Nom des soumissionnaires	Total (avant taxes)
Conception ANG (Alexandru Cojocaru)	286 215,00 \$
AYVA Educational Solutions	556 025,00 \$
Moyenne des soumissions	421 120 \$
Évaluation budgétaire (mai 2023)	400 000 \$

La soumission de Conception ANG (Alexandru Cojocaru), au montant de 286 214,92 \$ avant taxes, possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

En conclusion, certains membres souhaitent avoir plus de précision quant aux écarts de prix. Mme Bélair précise qu'elle n'a pas l'information, mais que l'équipement retenu répond aux besoins du programme.

Considérant les avantages pédagogiques d'acquérir les équipements à la pointe de la technologie et qui correspondent à ce que les étudiants rencontreront dans leur nouvelle réalité en industrie;

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics et portant le numéro 2023-09-07-DÉ-ENTR.PROCÉDÉ;

Considérant les trois (3) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres et que deux (2) entreprises ont soumis un prix;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme et qu'il respecte le budget attribué au projet;

Considérant les recommandations du département de Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle;

Considérant que cette acquisition sera financée par une subvention du Programme partenarial pour la Formation et l'Innovation;

Considérant que l'autre partie de cette acquisition sera financée par les sommes reçues dans le cadre de la mise à jour du nouveau programme;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Christine Dufour

A-632.3.2

D'OCTROYER LE CONTRAT D'ACQUISITION DE quatre (4) entraîneurs de système de contrôle de processus variable – entraîneurs de procédé à la compagnie Conception ANG (Alexandru Cojocar) pour la somme de 286 214.92,00 \$ (avant taxes), le tout en conformité avec les documents de soumission numéro 2023-09-07-DÉ-ENTR.PROCÉDÉ ;

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du fournisseur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Points d'information

4.1. Du directeur général

M. Rémillard informe les membres de la situation entourant le prochain mouvement de grève prévu par le front commun les 21, 22 et 23 novembre prochains. Le communiqué interne sera transmis aux membres afin de les tenir informés de la situation et des modifications apportées au calendrier scolaire. L'objectif est de rendre l'information simple et facilitante pour la communauté collégiale.

5. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 28 novembre à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield.

6. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Julie Lapointe
Et appuyé par M. Éric Besner

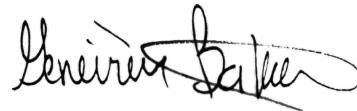
A-632.6

DE CLORE LA 632^e ASSEMBLÉE extraordinaire du
conseil d'administration à 19 h 33.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA632